

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOL

04 JUIL. 2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

S.R.C.T.

*délibération  
D\_2023\_04\_9*

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

**Objet : Création du projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Saint Christol**

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 29 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE à SAINT CHRISTOL, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Henri, Le Maire.

Date de convocation du : 16 Juin 2023

**Présents :** Monsieur BONNEFOY Henri, Monsieur CAPDEGELLE Serge, Monsieur FIRMANN Franck, Madame FRANCOIS Michelle, Monsieur BARBAN Jean-Claude, Madame MATT Sandrine, Madame AUBERT Agnès, Monsieur PASTEL Frédéric, Monsieur LOUIS Pierre, Madame SIGNORET Elizabeth, Madame ICARD Sandrine

**Pouvoirs :**

Madame MORRONE Hélène a donné pouvoir à Madame FRANCOIS Michelle  
Madame SUZZONI Marie-Jeanne a donné pouvoir à Madame AUBERT Agnès

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur MAUREL Vincent, Madame MORRONE Hélène, Monsieur DELORME Jacky, Madame SUZZONI Marie-Jeanne

**Secrétaire de Séance :** Madame Michelle FRANCOIS



La Commune de Saint Christol désire contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire. LER DEVELOPPEMENT (société de WATT et CO Ingénierie) est une entreprise française spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation et maintenance de centrales photovoltaïques. Cette société est propriétaire de nombreuses installations (90 centrales à ce jour dans toute la France), et présent notamment sur la région PACA avec une serre photovoltaïque à Graveson.

Un ensemble parcellaire, située au-dessus du lieu-dit Brouville, a été identifié pour recevoir un projet de centrale photovoltaïque. La surface d'implantation définitive du projet est à finaliser en fonction des enjeux définitifs dans l'étude environnementale en cours, mais celle-ci sera penser pour une intégration harmonieuse et respectueuse du territoire. A date, le projet de centrale photovoltaïque, d'une surface initiale de 50 ha présente une surface totale d'environ 7 ha, répartis sur les communes de Saint Christol et Sault.

Le parc solaire sera constitué de structures en acier portant des panneaux photovoltaïques, d'un ou plusieurs postes de transformation, et d'un poste de livraison électrique d'où serait raccordé le parc solaire avec le réseau électrique ERDF, le tout clôturé et sécurisé.

Ainsi, dès lors que l'ensemble des autorisations seront obtenus par LER DEVELOPPEMENT (société de WATT et CO Ingénierie) et à ses frais, le bail emphytéotique pourra alors être signé par le propriétaire des terrains, afin que les travaux de construction puissent débuter.

Considérant, que l'aménagement d'un parc solaire s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies nouvelles du territoire,

Après avoir entendu l'exposé du Maire sur la pertinence de ce projet portant à la fois sur l'intérêt général de produire de l'énergie renouvelable,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

\* DECIDE de donner son avis favorable à la création d'un parc solaire photovoltaïque sur le territoire de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme.

Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 3

Henri BONNEFOY

Maire de St-Christol

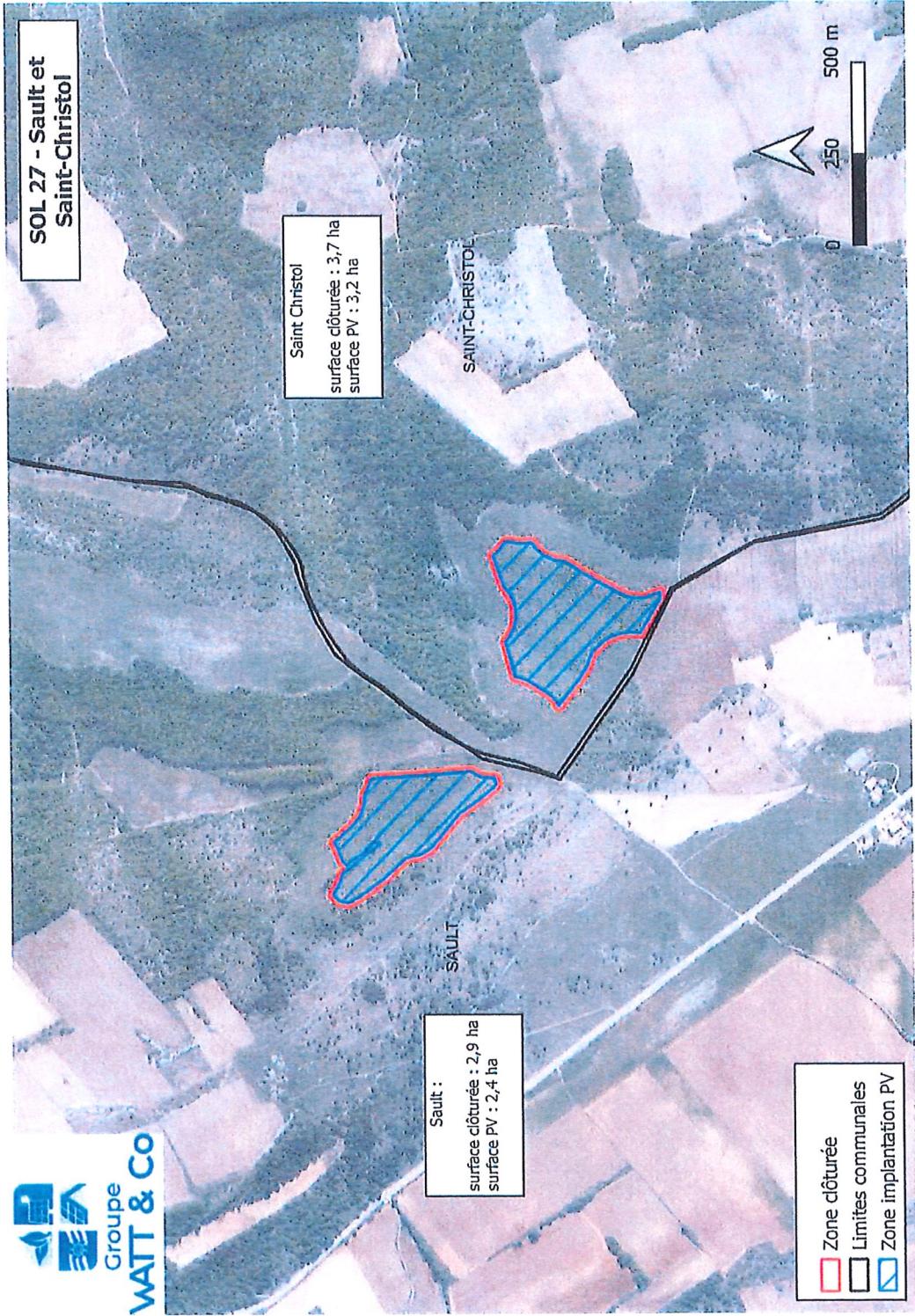


Michelle FRANCOIS,

Secrétaire de Séance.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "MICHELLE FRANCOIS".

## Projet de centrale après la prise en compte des enjeux :



Une zone réduite à 6,6 Ha permettant un consensus humain, réglementaire et environnemental

## Autre contrainte environnementale : une distance réglementaire de 55m avec les massifs



Une zone réduite à 6,6 Ha permettant un consensus humain, réglementaire et environnemental